



/// L'ÉDITO

Chers collègues,

Le printemps arrive et avec lui votre 4^{ème} lettre RH.

Elle ne peut débuter sans l'expression de notre gratitude envers Monsieur le recteur Chanet qui, durant les sept années qui viennent de s'écouler, n'a eu de cesse de mettre en valeur nos métiers, de se soucier de la réussite de tous nos élèves et de porter haut les couleurs de notre académie.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame la rectrice Nathalie Albert-Moretti et espérons qu'elle fasse, à travers cette lettre RH, une belle rencontre avec l'académie de Besançon.

Je vous souhaite une agréable lecture qui vous conduira sur les chemins de nos carrières, des rendez-vous de carrière, via l'exercice possible des missions à l'étranger jusqu'à la préparation de la retraite. Je forme le vœu d'une pleine réussite pour vos élèves dans la perspective des examens qui approchent et remercie toute la communauté éducative que nous constituons qui prend part, directement ou indirectement, à l'accompagnement de tous les élèves.

Emmanuelle Thomas

Secrétaire générale adjointe
et directrice des ressources humaines



L'INFO RH DANS L'ACADÉMIE

Le Grenelle de l'éducation s'est traduit par douze engagements au service des personnels et des élèves. Le premier d'entre eux vise à **mieux reconnaître financièrement l'engagement des personnels**. Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) a engagé un projet pluriannuel de **requalification de la filière administrative, organisé autour de quatre grands axes, parmi lesquels la revalorisation indemnitaire des personnels de cette filière**.

Dès 2021, l'indemnité de fonction de sujétion et d'expertise de ces personnels a été relevée, dans l'objectif de **réduire l'écart indemnitaire entre les personnels logés et non logés** et de **réaliser la convergence indemnitaire entre les personnels des services administratifs des académies de Besançon et de Dijon**.

En 2022, dans la continuité de cette revalorisation, une mesure de convergence indemnitaire interministérielle a été décidée au bénéfice des Attaché d'Administration d'Etat et des Secrétaires Administratives à l'issue de la conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique du 06 juillet 2021.

Elle vise à réduire les écarts de moyennes indemnitaires des personnels du MENJS et des autres ministères qui s'avèrent plus important pour les catégories A que les catégories B, et vise à renforcer l'attractivité des métiers et des postes de catégorie A du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

/// CAMPAGNE D'AVANCEMENT D'ÉCHELON SUITE AUX RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE 2020-2021

Professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des psychologues de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation

Au 6^{ème} et au 8^{ème} échelons de la classe normale, les agents sont éligibles à une accélération de carrière d'une année (pour l'accès à l'échelon 7 et à l'échelon 9) suite aux 1^{er} ou 2^{ème} rendez-vous de carrière.

Cette bonification d'ancienneté est accordée à 30 % des agents atteignant au cours de cette année scolaire soit :

- deux ans au 6^{ème} échelon de la classe normale.
- deux ans six mois au 8^{ème} échelon de la classe normale

Le classement des éligibles à cet avancement d'échelon accéléré s'effectue sur le fondement de l'appréciation de la valeur professionnelle qui a été notifiée à chaque agent lors de son rendez-vous de carrière 2020/2021.

Conformément aux Lignes Directrices de Gestion académiques du 18 janvier 2021 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels, quatre commissions académiques ont été constituées par le Recteur afin de rendre un avis sur les projets de promotions.

Ces commissions académiques composées de chefs d'établissement et de membres du corps d'inspection se sont réunies le 09 février 2022 pour déterminer les personnels pouvant bénéficier de cette bonification d'ancienneté.

Les résultats de cette campagne d'avancement d'échelon accéléré sont publiés sur le site Internet de l'académie.



LE HANDICAP
TOUS CONCERNÉS

/// RECRUTEMENT DE PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP : LE DISPOSITIF BOE

- ✓ Vous êtes contractuel(le) dans l'académie de Besançon.
- ✓ Vous êtes reconnu en situation de Handicap au travail ou vous connaissez une personne en situation de handicap qui serait intéressée pour devenir fonctionnaire titulaire.

Avez-vous pensé à participer au recrutement par voie contractuelle pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ?

Les dossiers de **candidature** sont à **rendre avant le 28 mars 2022**.

Pour une approche personnalisée, vous pouvez contacter Mme Rachel MEHENNI, correspondante handicap académique : rachel.mehenni@ac-besancon.fr

[Plus d'informations](#)

/// PORTRAITS DE MÉTIER - FONDÉ DE POUVOIR

Les fondés de pouvoir travaillent au sein des agences comptables et leurs missions diffèrent selon l'organisation souhaitée par l'agent comptable. Conformément à l'article 16 du décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le / la fondé(e) de pouvoir se voit confier la qualité de mandataire de l'agent comptable. Dans ce cadre, il agit au nom et sous la responsabilité de celui-ci.

A ce jour, l'académie de Besançon compte 15 agents Fondé de pouvoir de catégorie A :

- 7 dans le Doubs
- 4 dans le Jura
- 2 en Haute-Saône
- 2 sur le Territoire de Belfort

Nous avons rencontré deux d'entre eux qui ont accepté de nous parler de leur parcours et des raisons qui les ont conduits à s'engager dans ce métier.

[Portrait de Florence](#)

[Portrait de Céline](#)

/// RÉCITS DE PARCOURS

Retrouvez dans chaque lettre RH des témoignages de parcours professionnel vers une évolution interne, une autre administration, ou un projet hors fonction publique.

Portrait audio de Céline
vers l'auto-entrepreneuriat

Portrait de Claire de CPE à
enseignante d'allemand

/// L'ACTION SOCIALE DANS NOTRE ACADÉMIE

L'académie de Besançon dispose d'une action sociale en faveur des personnels destinée à accompagner et à aider les agents à différentes étapes de leur vie professionnelle. Elle vise à contribuer à leur bien-être personnel et à permettre d'améliorer leurs conditions de vie.



L'action sociale financée sur le budget de l'État vient en complément des prestations légales, prestations familiales gérées par les caisses d'allocations familiales (CAF) auxquelles toute personne a droit, sous certaines conditions. Ces prestations complémentaires sont soit collectives (équipements sociaux...), soit individuelles (aides aux enfants handicapés, aides aux vacances...) et versées aux agents en fonction de leur situation de famille et de leurs ressources.

Les divers types de prestations sont gérés à différents niveaux de décision : ministériel, régional et académique. Le détail de chaque prestation ou aide ministérielle / académique est précisé sur le site internet de l'académie de Besançon

Action sociale académique

Le bureau de l'action sociale du rectorat de Besançon est l'interlocuteur pour toutes les questions relatives aux prestations d'action sociale (PIM, ASIA). Pour les aides financières et prêts il convient de se rapprocher du service social des personnels.

Service social des personnels



/// PRÉAU, KÉZAKO ?

L'association nationale **Préau** a été créée à la suite des réflexions menées dans le cadre du Grenelle de l'éducation et s'adresse aux personnels actifs et retraités du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Préau propose une offre de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs et vous permet de profiter de tarifs préférentiels pour une cotisation de 10 € par année scolaire.

Préau assure également l'information de ses adhérents s'agissant de l'action sociale interministérielle et ministérielle, en relayant sur son site les différentes prestations offertes dans ce cadre.

Adhésion, bons d'achats, réductions, places de ciné...

Retrouvez-les sur [Préau](#)

/// REMPLIR SES MISSIONS À L'ÉTRANGER

Partir à l'étranger est une expérience unique et exceptionnelle. Notre institution offre plusieurs dispositifs permettant de remplir ses fonctions d'enseignants, et parfois d'administratifs, tout autour du globe.



Pour les personnels enseignants d'éducation et d'orientation, des informations relatives au détachement à l'étranger sont disponibles sur [SIAD](#) (service d'information et d'aide au détachement) ainsi que sur le site de l'[AEFE](#) (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) pour l'ensemble des fonctions notamment d'enseignement et d'encadrement. La liste des postes à pourvoir, ainsi que la procédure à suivre, sont publiées au Bulletin Officiel en début d'année scolaire.

Les établissements scolaires implantés à l'étranger recrutent par ailleurs de nombreux agents sous contrat de droit local. Selon votre statut et les fonctions que vous exercez ou souhaitez exercer, vous postulerez sur un type de contrat spécifique.

Pour les dispositifs ERASMUS+, CODOFIL et « France-Québec », il convient de se rapprocher de la [DRAREIC](#).

Synthèse des dispositifs
pour l'étranger



/// ANTICIPER SA RETRAITE : COMMENT ÉCRIRE LE PROCHAIN CHAPITRE DE SA VIE ?

Le départ à la retraite, qu'il soit ou non attendu avec impatience, suscite des interrogations, des craintes, de nouvelles envies, de nouveaux engagements.

Les mois qui précèdent cette « nouvelle vie » peuvent être utilement mis à profit pour réfléchir à ce changement et ses conséquences, afin de bien vivre cette période de transition.

La DIFOR vous propose un accompagnement collectif animé par Mme Frédérique MARTET pour vous préparer à la « séparation » d'avec le monde professionnel, et ainsi mettre en perspective un nouveau projet de vie.

Quelques éléments au programme :

- les différentes phases du changement et ses composantes émotionnelles
- le processus de séparation et la verbalisation de ses émotions
- l'identification de ses ressources et leurs connections à ses valeurs
- les étapes nécessaires à la fixation du projet de vie

Cette session est conçue en 2 séances de 6h à suivre intégralement, en présentiel, pour vous donner les repères nécessaires d'une réflexion sereine. Les inscriptions sont individuelles.

Public : tout agent de l'Éducation Nationale s'il se situe dans l'année précédant son départ en retraite.

Jean-Marc témoigne

« Je me suis inscrit à l'une des sessions 2021/2022 parce ce qu'il m'a semblé important de mettre des mots sur des émotions nouvelles au regard de l'approche de mon départ en retraite. »

« La formation en groupe a permis de :

- *confronter nos positions et nos attentes,*
- *partager nos craintes et nos espoirs,*
- *se rendre compte que nous ne sommes pas seul à se poser les mêmes questions,*
- *échanger et se nourrir des idées des autres stagiaires. »*

/// PARCOURS PROFESSIONNEL : DES PISTES POUR AVANCER

A VOS AGENDAS

Le pôle RH propose deux webinaires sur les thèmes suivants :

Activer son réseau : un levier au bénéfice de son projet professionnel

Mercredi 30/03 de 14h à 16h

Développer ses compétences par la professionnalisation : formation, concours, certification, diplôme...



Accessibles sans inscription préalable, le lien de connexion vous sera communiqué quelques jours avant l'événement directement sur votre boîte mail professionnelle.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter votre [conseiller RH de proximité](#).

/// LA CAMPAGNE DE DEMANDE DE RECONVERSION OU ADAPTATION A LIEU ENTRE LE 28 FÉVRIER ET LE 9 MAI

Ces dispositifs permettent à un enseignant du second degré :

- de changer de discipline d'enseignement (**reconversion**),
- ou d'acquérir la possibilité d'enseigner une discipline complémentaire (**adaptation**).

Cette démarche doit être entreprise en accord avec votre chef d'établissement et sur avis du corps d'inspection. Ces dispositifs prévoient, selon votre parcours, un **accompagnement par tutorat sur une ou deux années**.

Vous devez en tout premier lieu prendre contact avec le Conseiller RH de votre réseau par le biais de la plateforme **ProxiRH**. Une commission d'examen des demandes se tiendra en juin 2022.

L'INFO RH EN RÉSEAU

/// NOUS RESTONS À VOTRE ÉCOUTE !

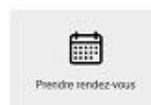
Contactez le conseiller RH de votre réseau via la plateforme **ProxiRH** dans PraticPlus



Prendre contact avec votre conseiller RH



Ecrire



Prendre rendez-vous



Suivre mes demandes

Authentification avec vos identifiants académiques

Académie de Besançon

10 rue de la Convention | 45 avenue Carnot | 25000 Besançon

Téléphone 03 81 65 47 00 | ce.rectorat@ac-besancon.fr | www.ac-besancon.fr

